

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

**DÉCLARATION DE ODETTE NAMSONA
CAR-D30-P-4496**

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom: NAMSONA	Sexe: Féminin
Prénom: Odette	Nom du père: B.2
Autres noms utilisés: N.A.	Nom de la mère: B.2
Lieu de naissance : BOSSANGO (RCA)	Numéro de passeport/carte d'identité : B.5
Date de naissance/âge : 1 ^{er} janvier 1958	Nationalités : Centrafricaine
Ethnie : Gbaya	Religion : Catholique

Langues parlées : Sango, français
Langue écrite : -
Langue utilisée lors de l'entretien : Sango, français

Emploi : Cheffe d'arrondissement

Lieu de l'entretien : BOSSANGO (République Centrafricaine) : BANGUI (République Centrafricaine)

Date du screening and noms des personnes présentes lors du screening : (par Me B.2 en présence de B.2).

Dates des entretiens et noms des personnes présentes lors des entretiens: à Bangui, (par (conseil associé), (juriste) et (assistant linguistique)), en vidéo-lien à partir de Bangui et à La Haye (par (conseil associé), (juriste), (assistant linguistique) et (interprète de la Cour), pour la signature de la déclaration à Bangui).

Signée à Bangui, République Centrafricaine.

Le

Odette NAMSONA

Signatures des personnes présente

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

Procédure d'introduction :

1. J'ai rencontré l'équipe de défense de Monsieur Patrice-Edouard Ngaïssona (« Défense ») auprès de la Cour pénale internationale (« CPI ») le [REDACTED] à Bossangoa en République Centrafricaine, pour un entretien au sujet des événements de 2013-2014.
2. J'ai ensuite rencontré la Défense pour un entretien à Bangui le [REDACTED] et le [REDACTED] par vidéo-conférence afin de signer ma déclaration.
3. Les membres de la Défense m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur rôle au sein de la CPI et celui des autres organes de la CPI.
4. Les membres de la Défense m'ont également expliqué qu'elles enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine depuis fin 2012. Elles m'ont également dit avoir pris contact avec moi car elles pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
5. J'ai accepté que l'entretien se fasse en français et en Sango. Je comprends et parle parfaitement le français et le Sango.
6. La Défense m'a expliqué que je n'étais pas tenue de répondre à leurs questions. Je participe à cet entretien de manière volontaire et m'engage à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je sais et ce dont je me rappelle.
7. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à la Défense, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI ; et notamment aux juges, au Bureau du Procureur, aux accusés, aux conseils des accusés et aux représentants légaux des victimes. La Défense m'a expliqué pourquoi il était important de garder confidentielle ma collaboration avec la Défense, ce que je comprends parfaitement.
8. La Défense m'a informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant l'enquête et/ou le procès.
9. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions de la Défense.
10. La Défense m'a expliqué le déroulement de l'entretien. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai moi-même vécu et ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.

Informations personnelles

11. Je suis née à BOSSANGO le 1^{er} janvier 1958. Je suis mariée à [REDACTED] B.2 instituteur à la retraite. Je suis mère de 8 enfants, deux d'entre eux sont décédés. Je vis actuellement dans le quartier SARA de BOSSANGO. Je suis la cheffe du 2^e arrondissement de BOSSANGO.

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 2 of 10

CAR-D30-0022-0002-R01

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

C'est seulement après la retraite de mon mari que nous sommes venus nous installer dans le quartier SARA.

12. J'ai grandi à BOSSANGOÀ où je suis allée à l'école maternelle et primaire. J'ai arrêté mes études à la fin du collège, en classe de troisième.

BOSSANGOÀ avant le conflit

13. Avant l'arrivée de la SÉLÉKA, nous étions en parfaite collaboration entre les chrétiens avec nos frères musulmans. C'est lors de leur arrivée que cette collaboration s'est brisée.

L'arrivée de la Séléka à BOSSANGOÀ

14. Le jour où la SÉLÉKA a fait irruption dans la ville, c'était le chaos dans la ville, tout le monde fuyait pour se réfugier dans la brousse.

15. Lors de leur arrivée, ils étaient très nombreux. Ils ont envahi tous les quartiers de la ville, en particulier le quartier Arabe. Il faut préciser que certains éléments étaient déjà présents dans la ville et logeaient chez leurs frères musulmans en cachette quelque jours avant. Nous pouvions les voir, ce n'étaient pas des nationaux, plusieurs personnes ne venaient pas d'ici. Ils avaient infiltré la ville avant que la SÉLÉKA nous attaque. C'est GARA Iné et BICHARA qui ont accueilli les premiers SÉLÉKAS.

16. Il y avait des armes cachées à la mosquée, dans les puits et dans les concessions. À un certain moment, un jeune était revenu pour nettoyer autour de la mosquée, et en mettant le feu aux arbustes pour nettoyer, il y a eu des explosions de munitions. Tout le monde pensait que c'était une attaque, mais ce n'était pas le cas. Des femmes qui étaient proche de la mosquée ont dû aller chercher de l'eau pour éteindre le feu.

Caractéristiques des SÉLÉKAS

17. Certains éléments de la SÉLÉKA étaient habillés en tenue comme celle des militaires FACA, d'autres en tenue civile avec des jeans. Les chaussures pour la plupart étaient des paires spécialement portées par des éleveurs peuls.

18. Certains étaient masqués avec des turbans sur la tête et ils portaient beaucoup de gris-gris.

19. En ce qui concerne les armes, ils avaient des armes sophistiquées de petits et grands calibres.

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA

BOSSANGO sous la SÉLÉKA

20. Les éléments SELEKAS ont remplacés les autorités en place. Il y en a un qui a été nommé Sous-Préfet, un autre a été nommé maire et le colonel SALEH, préfet de la ville. Ils prononçaient même des jugements sous l'autorité du préfet. ils avaient créé leur propre justice. Si on t'apercevait en train de venir chercher des vivres comme du sel ou de l'huile, on devait t'amener chez le préfet pour te juger et la sentence était de payer une forte somme d'argent. Si ta famille n'avait pas la somme demandée, les conséquences pouvaient être graves.

21. Les hommes et femmes de la population locale musulmane et chrétienne ont intégré la SÉLÉKA. J'ai même vu de mes propres yeux la présidente de la communauté musulmane qui s'appelle ADJOUSS, qui était habillée en tenue militaire et avait une arme en main. Elle avait pris ma place à la tête du bureau d'organisation des femmes Centrafricaines nommé OFCA. Son fils, RAMAZANI, qui est mécanicien-chauffeur était le chauffeur d'éléments de la SÉLÉKA, et en faisait partie. J'ai même appris que ADJOUSS avait déchiré le ventre d'une femme enceinte. Pendant cet acte cruel, j'étais déjà à BANGUI. On m'a dit qu'il y avait d'autres femmes qui ont pris les armes, mais je n'ai vu que ADJOUSS de mes propres yeux avant de quitter pour la brousse. Je ne sais pas si Khadidja ADJARO a pris les armes, je ne l'ai pas vu de mes propres yeux, mais je sais que c'est elle qui organisait les mariages entre les SELEKA et les jeunes filles locales.

22. Nous avons appris que la SÉLÉKA vendait des armes aux musulmans. Cela dit, certains musulmans possédaient déjà des armes de guerre. Par exemple, je sais que KOURSI, un musulman que je connais bien mais aujourd'hui décédé, avait une arme. En effet, son berger était armé lorsque ces bœufs ont détruit mon champ et celui de ma voisine. Lorsque nous sommes allées à la rencontre du berger, je l'ai vu avec une arme et je lui ai demandé pourquoi il avait cette arme. Il m'a répondu que c'était son patron, KOURSI, qui la lui avait donnée et il a précisé que ce sont les grands patrons du TCHAD qui ont donné ces armes pour notre protection et pour abattre les voleurs de bœufs. C'est le KOURSI qui travaillait à la mairie du 2^e arrondissement.

23. KOURSI avant l'arrivée des SÉLÉKAS c'était un marchand. Il est devenu très méchant après l'arrivée des SÉLÉKAS. Il a déjà demandé à une dame de se déshabiller pour lui donner son argent qu'elle cachait sous ses vêtements.

24. Sous la SÉLÉKA, il n'y avait plus de chrétiens dans la ville. Comme la nourriture dans la ville était surtout vendue par les jeunes filles chrétiennes, très rapidement on ne trouvait plus de nourriture en ville. Les SÉLÉKAS ont dû se rendre dans la brousse là où les chrétiens avaient trouvé refuge pour parler aux différents chefs de quartier ainsi qu'au maire pour faire sortir la population chrétienne de la brousse et revenir en ville.

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

25. Sous la SÉLÉKA, toutes les autorités avaient quitté la ville à pied pour rejoindre BANGUI, en passant par BOZOUM ou YALOKÉ, ou pour aller en brousse. Les autorités locales étaient recherchées, y compris moi-même. À cette période, j'étais la Présidente des femmes de BOSSANGOA. Un jour, la Séléka avait envoyé un collaborateur du chef de quartier me chercher pour tenir une réunion à la Mairie. On nous avait fait croire que c'était une réunion en vue de ramener la paix, mais en réalité c'était pour nous tuer.

26. Lorsque le colonel SALEH est arrivé, nous avons tous regretté d'être venus. Il habitait dans la maison du préfet. Par la manière dont il était habillé avec ses gris-gris, tu ne pouvais pas le fixer deux fois. Subitement, il a fait un signe à un de ses collaborateurs qui a mis une balle dans le canon de son arme, et le colonel a dit « vous avez fui pour vous cacher, mais je vous ai eu ». Il y avait des coups de feu tirés autour de l'endroit où nous étions.

27. Étant courageuse, je me suis levée malgré la peur. J'ai dit à son interprète, KOURSI, que nous étions là parce qu'il nous avait convoqué, et que nous pensions qu'il s'agissait d'une réunion pour discuter de la paix et pour que les personnes cachées dans la brousse puissent sortir et que nous puissions avoir de la nourriture, pas pour nous tuer. Une idée m'est venue, j'ai enlevé le haut de mes habits, et j'ai montré ma poitrine. Il s'agit d'une malédiction en Centrafrique, lorsqu'une femme montre ses seins en public. C'est à ce moment que j'ai dit à l'interprète de dire au colonel SALEH que s'il voulait reprendre le pouvoir que selon lui les chrétiens détenaient depuis cinquante ans et qu'il voulait que nous soyons ses esclaves, et bien il ne devait pas nous tuer. Je lui ai aussi dit que je suis une femme, comme sa mère qui l'a mis au monde et qui l'a nourri de ses seins. De là, le colonel SALEH a donné l'ordre à son garde du corps de baisser son arme et de désengager sa balle.

28. Les jeunes musulmans et BICHARA ont distribué les machettes, et ce sont ceux-là qui ont incendié beaucoup de maisons à BOSSANGOA. Fadil GARA, que je connais bien, avait aussi une arme, il avait une machette. Je l'ai vu de mes yeux. Il était avec la SÉLÉKA, mais il ne portait pas la tenue, il était habillé en civil.

Conditions de vie de la population chrétienne sous la SÉLÉKA

29. À cause de la SÉLÉKA et de ses exactions, les gens ont trouvé refuge à l'Évêché. À un moment donné, les éléments de la SÉLÉKA connaissaient tous les coins où nous nous étions cachés dans la brousse, car ils avaient comme guide leurs petites amies qui sont des chrétiennes. Des chrétiens se sont converti à l'Islam et ils pointaient les maisons des chrétiens, puisqu'ils connaissaient leur emplacement. Un de mes propres frères s'est converti.

30. J'ai passé environ un mois dans la brousse. À un certain moment je suis rentrée de la brousse avec d'autres personnes qui avaient trouvé refuge dans la brousse. Plusieurs personnes ont alors

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

trouvé refuge à l'Évêché alors que moi je suis rentrée dans ma maison qui était plus proche d'où j'étais caché que l'Évêché. La première fois que je suis sortie de la brousse est lorsque nous avons été conviés à une réunion par le Colonel SALEH, c'était après la destruction de la radio MARIA. D'abord à notre arrivée, on a passé cinq jours sans manger.

31. Il y avait beaucoup de monde à l'Évêché, il n'y avait pas de place pour tout le monde. Les conditions hygiéniques étaient catastrophiques. Il n'y avait pas de latrines et comme les gens ne pouvaient pas sortir en dehors de la concession car la SÉLÉKA encerclait le lieu, il y avait des odeurs nauséabondes.

Les crimes commis par la SÉLÉKA

32. Un jeudi matin, une femme qui travaillait chez un musulman comme maitresse de maison est allée au travail et elle a vu son employeur distribuer des machettes et des limes à métaux aux musulmans. Une fois chez elle, la fille a informé ses jeunes frères de quartier à propos de ce qu'elle avait vu, mais personne ne la croyait et on la traitait de menteuse. Son employeur qui distribuait les machettes s'appelait BICHARA. Trois jours après cette distribution, très tôt le matin au moment où les gens s'apprêtaient pour aller à l'Eglise, la population chrétienne a su que les musulmans étaient entrés dans les quartiers avec des machettes et avaient commencé à découper les gens maison par maison. La fille qui avait alerté la population au sujet de la distribution de machettes s'appelle KOFEGBEI et elle travaillait pour Mahamat BICHARA.

33. La première victime de cet acte de barbarie était mon frère cadet, [REDACTED]. Dès qu'ils l'ont aperçu, un des éléments a soulevé sa machette pour le découper, mais un autre a crié « Ne le tue pas, celui-ci est mon professeur ». Il n'a pas été tué, mais il s'est tout de même fait couper une oreille. Mon frère s'appelle [REDACTED] B.2, il était affecté à [REDACTED] B.2 après les événements, mais il est actuellement à [REDACTED] B.2.

34. Suite à cet événement, ils sont allés au quartier BONDILI et ont mis feu à la maison de l'ex-suppléant du député GBAFIO. Ils sont restés à côté de la maison de GBAFIO, et ont tiré des balles sur les murs de notre porte croyant que nous étions à l'intérieur. Personne n'a reçu de balle, et c'était aussi grâce à la gentillesse de notre voisin de derrière car sa fille a épousé un musulman, donc son beau-fils était parmi les assaillants et a dit à ses frères de ne plus tirer. Il a témoigné aux autres qu'ils connaissaient cette famille et qu'elle n'était pas mauvaise.

35. Il y avait deux conteneurs devant la mairie qui étaient utilisés comme des entrepôts. À l'arrivée de la Séléka, ils ont transformé ces conteneurs en prison. Il y a aussi des gens qui y ont perdu la vie. Lorsqu'ils sont arrivés, les éléments de la SÉLÉKA sont allés chercher le chef du [REDACTED]

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

quartier de FOULBÉ, surnommé NDOUROU, de vrai nom NGUITO, et l'ont emmené dans le conteneur devant la Mairie. NGUITO a été froidement abattu avec son insigne et il a été jeté dans le conteneur par la suite.

36. Ils ont tué le chef du centre de l'hôpital qui n'avait pas voulu fuir. Bien qu'il leur eût montré sa carte professionnelle, il a été abattu. C'est sa mère, une vieille dame, qui a dû l'enterrer, car il n'y avait personne présent en ville pour le faire. Ce sont les jeunes musulmans de BOSSANGOA qui ont tué le chef de centre et non la SÉLÉKA.

37. Un jeune instituteur a aussi été tué, le fils de M. Destin OUEFIO et Alfred, le frère cadet de M. KALAO. Ce sont aussi les femmes qui étaient sorties la nuit pour aller creuser un trou pour enterrer les corps. Pendant la même période, les femmes devaient enterrer les morts, car il n'y avait plus d'hommes dans la ville.

38. Des éléments de la Séléka ont pillé toutes les administrations de la ville et ont détruit la radio Maria, puisqu'ils pensaient que la radio transmettait jusqu'à Bangui. J'étais déjà rentrée chez moi quand la radio a été détruite. J'ai vu les dégâts qui y ont été fait.

L'attaque du 5 décembre 2013 à BOSSANGOA

39. Lors de l'attaque du 5 décembre 2013, je n'étais pas à BOSSANGOA. Nous avons quitté pour aller à BANGUI vers la fin du mois de novembre puisqu'un membre de la famille était décédé à BANGUI. Les BALAKAS ont attaqué la SÉLÉKA ce même-jour quand nous étions au quartier BOEING à BANGUI. Je ne suis pas sortie ce jour-là, je n'ai donc rien vu de l'attaque.

40. Dans la brousse, les Anti-Balakas ont reçu une formation, il y avait des rites qu'ils respectaient, dont ne pas avoir de contact sexuel avec des femmes. Je serais très étonnée qu'il y ait eu des viols de femmes musulmanes.

BOSSANGOA après l'attaque du 5 décembre 2013

41. La première sortie des Anti-Balakas c'était le 5 décembre, mais moi j'étais à BANGUI jusqu'au mois de janvier 2014. j'ai passé les fêtes là-bas.

42. Lorsque je suis rentrée à Bossangoa, c'était déjà calme. L'abbé TONFIO a dit qu'il n'y avait plus de SÉLÉKAS dans la ville et que nous pouvions rentrer à la maison. L'abbé TONFIO je le connaissais très bien, mais il est parti en France quelque part en 2014 ou 2015. Il s'est occupé de la population à l'Évêché pendant environ deux mois durant la crise.

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

Patrice-Edouard NGAÏSSONA

43. Je ne le connais pas du tout. Je l'ai seulement vu une fois lors de la campagne électorale de 2016 devant la mairie de BOSSANGO. Il a tenu un discours en nous demandant de voter pour TOUADERA.

44. Lorsque j'étais à BANGUI en 2014, j'ai rencontré un Anti-balaka qui m'a dit que c'est grâce à M. NGAÏSSONA qu'ils ont pu trouver à manger, et qu'il demandait aux Anti-balakas de ne pas commettre de crime. Je me souviens avoir eu cette conversation alors que M. NGAÏSSONA était de retour à BANGUI après son exil, puisque sinon je ne vois pas comment il aurait pu donner du manioc à ces jeunes. Je suis restée à BANGUI jusqu'en janvier 2014. Sans le retour de M. NGAÏSSONA, ces jeunes n'auraient pu trouver à manger.

45. C'est au moment au tout était calme qu'il est revenu et qu'il a organisé les jeunes. Il ne sait pas comment on peut vacciner les jeunes, il n'était pas dans la brousse. Il n'a pas non plus financé les Anti-balakas, c'est ce que les jeunes disaient lorsqu'ils sont rentrés à BOSSANGO.

Connaissance de certains individus

46. Les représentantes de la Défense me demandent si je connais les personnes suivantes :

- *Jeamot*: Je le connais bien, il est de l'OUHAM BAC et il fut ANTI-BALAKA. Au moment où les ANTI-BALAKAS étaient sortis dans la ville, il était l'un des chefs, responsable de l'OUHAM BAC puisque les ANTI-BALAKAS étaient organisés par commune.
- *Achille GODONAM*: Il faisait partie des premiers ANTI-BALAKAS et est présentement affecté à BATAYANGA dans un centre de santé communautaire comme chef de poste sanitaire. La rumeur qui voudrait que le président BOZIZE lui a remis une arme AK-47 ou une moto est un mensonge. Je le connais très bien, car mon mari était affecté au village BOWAYE au moment où ACHILLE y était. À l'entrée de la SÉLÉKA, les FACA qui étaient détachés à BOSSANGO ont pris la fuite. C'est ainsi que Achille est allé voir le commandant pour lui proposer de donner les armes dont ils disposaient aux jeunes pour assurer la protection de la population civile. Le commandant n'a pas voulu et ACHILLE est ensuite parti de la ville.
- *Aladji ANOUR*: J'en ai entendu parler, mais je ne le connais pas bien.
- *Moussa MAHAMAT*: j'ai entendu parler d'un certain Moussa, mais je ne connais pas trop.
- *Ado*: Oui, Aladji ADO était parmi les SÉLÉKAS, c'est un jeune que je connaissais bien.
- *TOUKOUR*: les gens ont confirmé qu'il était parmi les SÉLÉKAS, mais je ne l'ai pas vu.
- *Moussa KHALIL*: Je le connais très bien car il était au quartier FOULBÉ, il habitait juste en face de l'école BORO. Il était avec SOUNOUSSOU, KOURSI, Mahamat HAMZA.
- Souleymane MAHAMAT fut le maire du deuxième arrondissement et ancien conseiller à la mairie centrale. Tous ceux-là étaient des hommes forts de la SÉLÉKA.
- *Moussa YÉYÉ*: Il est dans le quartier SEMBÉ au premier arrondissement, mais je ne le connais pas très bien.
- *Moustapha*: Il était parmi la SÉLÉKA.
- *AZIBER*: Oui je le connais, il était parmi la SÉLÉKA.

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

- *Amadou SAKOUL* : Oui je le connais, il a aussi pris les armes. Mais après le calme il est revenu, je le vois souvent passer ici avec son véhicule.
- *Danboy DEDANE* : Je ne le connais pas.
- *Charli* : Je le connais, il est d'ethnie BOGOTÉ de BENZAMBÉ et fut l'un des ComZones des ANTI-BALAKAS. Il habitait au quartier SEMBÉ dans le premier arrondissement.
- *M. YONGO* : Oui, il s'appelle NAMPESSA Josué, c'est un commerçant. Il n'a pas financé les BALAKAS puisqu'il n'était pas dans la ville à cette époque. Les SÉLÉKAS le cherchait partout et ils ont incendié sa maison. Ces éléments SÉLÉKAS ont emporté son gros camion à six roues.
- *KOUMAS* : Je le connais bien, c'est un grand opérateur économique à BOSSANGO. Il est natif de GBAMI derrière le village LÉRÉ. Il n'a pas financé les BALAKAS puisqu'il n'était pas dans la ville à cette époque.
- *Abdoulaye HISSEINE et sa femme Ara* : Je ne le connais pas, mais sa femme est la fille d'une de mes conseillères du bureau des femmes de BOSSANGO. Sa maman est musulmane, elle fut la trésorière du bureau des femmes du côté musulman.
- *Florent KEMA* : Je le connais, c'est l'ex-député de BOSSANGO, il a été dans les BALAKAS.
- *Théophile DAMBA* : Oui je le connais, il a été dans les BALAKAS ici à BOSSANGO.
- *C17 Moussa* : J'ai entendu parler de lui, mais je ne le connais pas.
- *Guy BENGAI* : Je le connais, il habitait le quartier SEMBÉ dans le premier arrondissement, derrière la gare routière. C'est un boulanger, mais on nous dit qu'il a été tué, alors que d'autres disent qu'il est vivant.
- *Mahamat ABDELKARIM* qui est surnommé 222 : il ne portait pas de tenue, mais il avait un boubou avec son arme. Il était un chauffeur et il était un commerçant.

Clôture de l'entretien

47. J'ai été informée que je pourrais être appelée à témoigner devant la Cour.

48. On m'a expliqué les mesures de protections qui pourraient m'être accordées en audience par les juges, ainsi que ma prise en charge par la Section de soutien aux victimes et aux témoins. On m'a expliqué le processus de familiarisation qui se tiendrait en amont de mon témoignage.

49. J'ai répondu au témoignage de mon plein gré, sans contrainte, coercition, promesse ou incitation.



**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR PATRICE-ÉDOUARD NGAÏSSONA**

ATTESTATION DE TEMOIN

La présente déclaration m'a été lu et traduite du français vers le Sango par l'interprète [REDACTED]. La présente déclaration est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature :

NAMSONA Odette

Date :

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

1. Je, soussigné [REDACTED] atteste que :
2. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
3. Odette NAMSONA m'a informé qu'elle parle et comprend le Sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus de Français vers le Sango en présence de Odette NAMSONA, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. Odette NAMSONA a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'elle sache et s'en souviens et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature

Date :